

LES LEÇONS DU COVID : COMMENT SORTIR ENFIN DU NÉOLIBÉRALISME ?



CHRISTOPHE RAMAUX *

Le Covid marque indubitablement un tournant dans l'histoire. Et à choisir, c'est du côté de la réponse que les sociétés lui ont apportée que réside sa singularité. Aux quatre coins du globe, les gouvernements ont confiné les populations et gelé une bonne part de l'activité économique, et jamais dans l'histoire, du moins en temps de paix, les États n'étaient intervenus aussi massivement afin de limiter les conséquences économiques et sociales de l'épidémie.

Les États, loin d'être démunis, peuvent décidément beaucoup. C'est la principale leçon de la crise du Covid. Encore convient-il d'en saisir toute la portée. Cela vaut pour la santé où les dégâts causés par le néolibéralisme se sont payés au prix fort (1). Il en va de même pour le libre-échange (2). Mais cela vaut beaucoup plus largement : il est temps de saisir à quel point nos économies sont mixtes, de reconnaître que l'intervention publique est indispensable. D'où cette invitation : relier enfin le politique et l'économique en promouvant une *économie républicaine* (3)

La santé n'est pas qu'un coût

Les cures d'austérité appliquées à l'encontre du système de santé, supposées économiser des deniers publics, se sont finalement payées

* CENTRE D'ÉCONOMIE DE LA SORBONNE-UNIVERSITÉ PARIS I. Auteur de *Pour une économie républicaine. Une alternative au néolibéralisme*, De Boeck, février 2022.

au prix fort à la fois en termes de santé, mais aussi finalement de deniers publics.

Le stock de masques constitué suite aux épidémies de SARS-CoV-1 et de H1N1 n'a pas été renouvelé en 2013 et cela pour deux motifs, l'austérité budgétaire et la foi en la possibilité de recourir au marché mondial en cas de besoin. On sait ce qu'il est advenu : le personnel soignant manquait lui-même de masques au début de l'épidémie. Simultanément, c'est pour éviter l'engorgement des réanimations que les gouvernements ont été conduit aux confinements et partant au gel des activités. Le néolibéralisme est à nouveau en cause. Il y avait 37 lits de réanimation pour 100 000 personnes âgées de plus de 65 ans (les deux tiers habituellement des admissions) fin 2019, contre 44 en 2013, soit une baisse de 16 %. C'est en redéployant d'autres lits de soins critiques que les hôpitaux ont pu augmenter leur capacité en réanimation, mais au prix de reports d'autres soins, dont le bilan risque de s'avérer très lourd.

92 Avant le Covid, chaque lit de réanimation creusait de 115 000 euros en moyenne le déficit d'un hôpital compte tenu de la T2A (Tarification à l'activité)¹. On est à la racine du blocage. Afin de limiter la dépense publique, les gouvernements successifs ont limité les dépenses de santé, à la fois parce que celles-ci représentent 15 % de la dépense publique globale, mais aussi et surtout parce qu'elles sont les plus dynamiques compte tenu du vieillissement de la population et des innovations médicales, précieuses pour la santé, mais coûteuses. Pour ce faire, deux grands instruments ont été introduits : l'Ondam (objectif national des dépenses d'assurance maladie) et la T2A. Une tenaille qui s'est avérée redoutable pour l'hôpital. Alors que l'évolution spontanée des dépenses – compte tenu notamment du vieillissement – est évalué à 4,4 % par an², l'Ondam a été abaissé de 5 % en 2003, à 3,1 % en 2009 puis plus fortement encore à 1,8 % en 2016, point d'autant plus bas que le plafond voté, initialement dépassé a été progressivement respecté. Le but recherché a été atteint : pour la première fois depuis la création de la sécurité sociale, la part de la richesse nationale consacrée à l'assurance maladie est restée

¹ Cour des comptes (2021), « Réanimation et soins critiques en général : un modèle à repenser après la crise », *Le Rapport public annuel 2021*, p. 22.

² Commission des comptes de la Sécurité sociale (2019), *Les Comptes de la Sécurité Sociale*, septembre (p. 14).

figée à 8,3 % du PIB pendant près de dix ans (de 2010 à 2019). Et c'est ainsi que la France, naguère réputée pour l'excellence de son système de soins, est passée championne dans une autre catégorie, celle de la « maîtrise des dépenses de santé », avec une hausse de seulement 0,7 % en volume par an entre 2013 et 2018, trois fois moins qu'en moyenne dans l'OCDE. Second volet de la tenaille : la T2A, introduite en 2005 comme l'un des leviers essentiels de la *nouvelle gouvernance hospitalière*, laquelle vise à soumettre les hôpitaux à une logique de rentabilité et de gouvernance marchande. Comme son nom l'indique, la T2A consiste à attribuer un tarif pour les actes réalisés à l'hôpital. Elle encourage paradoxalement à multiplier des actes pas toujours nécessaires et ne favorise pas, dans tous les cas, la coordination pourtant indispensable entre les professionnels, chaque service cherchant à maximiser ses actes. Mais il y a pire en un sens : un système de *point flottant* lui a été adjoint, lequel a permis de baisser chaque année... le tarif des actes.

On comprend ainsi comment la tenaille s'est refermée sur les hôpitaux. Le vieillissement de la population mais aussi le transfert de soins de la ville vers l'hôpital ont poussé à la hausse leur activité. Moins nombreux, les médecins généralistes réduisent – et on le comprend – leur temps de travail, de sorte qu'entre déserts médicaux et réduction des gardes assurées par ceux-ci, c'est vers les hôpitaux, et notamment leur service d'urgence, que se tournent les patients³. Or, la contraction de l'enveloppe destinée aux hôpitaux a dû être d'autant plus drastique qu'à la compression de l'Ondam globale s'est ajoutée le fait que le sous-Ondam consacré à la médecine de ville a été moins contracté, mais aussi moins respecté. Il a donc fallu réduire un peu plus l'Ondam hospitalier. D'où le point flottant et son injonction contradictoire : réaliser toujours plus d'actes, tout en sachant que chacun d'eux rapportera moins afin de rester dans les bornes de l'enveloppe prévue. La croissance des dépenses pour l'hôpital public est passée de 2,8 % par an entre 2008 et 2012, à 2 % entre 2013 et 2016 et seulement 0,4 % entre 2017 et 2019⁴. D'où aussi l'endettement des hôpitaux, cet autre étai pour les obliger à

³ Entre 1996 et 2016, le nombre de passages aux urgences est passé de 10 à 21 millions.

⁴ Drees (2020), « Les dépenses de santé en 2019 - Résultats des comptes de la santé - Édition 2020 », *Panoramas de la Drees - santé*, septembre (p. 110).

la restructuration, passé de 12 milliards en 2005 à 30 milliards en 2014 et maintenu à ce niveau jusqu'en 2019.

Cette austérité a entraîné une chute de l'investissement des hôpitaux, passé en moins de 10 ans de 11 % de leurs recettes à 5 % en 2018. Preuve à nouveau qu'une austérité singulièrement brutale a été appliquée en France dans les années précédant l'épidémie, les crédits publics pour la recherche et le développement en santé y avaient baissé de 28 % entre 2011 et 2018, contre une hausse de 11 % en Allemagne et de 16 % au Royaume-Uni. Parmi les victimes de ces coupes dans les recherches : celle sur les ... coronavirus.

La dégradation des conditions de travail à l'hôpital était patente avant même la crise du Covid. L'année 2019 avait été marquée par de multiples manifestations de professionnels de santé. Ces alertes étaient restées, pour l'essentiel, sans réponse, le Plan d'urgence pour l'hôpital public de novembre 2019 se contentant de promettre 1,5 milliard de financements supplémentaires pour les hôpitaux, mais étalés sur trois ans.

94

Avec le Covid, le gouvernement a lâché du lest dans des proportions autrement plus conséquentes. Le *Ségur de la santé* a notamment acté une revalorisation de 183 euros nets par mois pour les professionnels (infirmières, aides-soignantes ...) des établissements de santé et des EHPAD. En dépit de cette hausse, le salaire infirmier demeurera cependant inférieur de près de 10 % à la moyenne de l'OCDE (contre 15 % avant)⁵. De même, si 15 000 créations de postes sont prévues, la moitié couvrira des postes vacants. Quant à la dette des hôpitaux, l'État n'en prendra à sa charge qu'un tiers.

Le secteur du soin – le scandale des Ehpads lucratif révélé au grand jour début 2022 le confirme – atteste que le privé est loin d'être synonyme d'efficacité. Les États-Unis, l'un des pays les plus libéraux en l'espèce, avec la moitié de leurs dépenses de santé assumées par le privé, consacrent 18 % de leur PIB pour la santé, soit moitié plus qu'en France (12 %). Un surcoût qui s'explique, par les profits des assurances privées et de l'industrie pharmaceutique avec ses tarifs mirobolants, mais aussi par les coûts de fonctionnement du système privé. Celui-ci multiplie en effet les frais de gestion et de marketing, avec notamment des milliers d'actuaire à rémunérer, dont le métier consiste à démarcher les entreprises afin de négocier

⁵ OCDE (2019), *Panorama de la santé 2019 : Les indicateurs de l'OCDE*, décembre (p. 183).

les tarifs de remboursement (le barème unique de cotisations en France évite évidemment ces surcoûts). Le tout pour de piètres performances : l'espérance de vie à la naissance était, avant même le Covid, inférieure de trois ans aux États-Unis à celle observée dans l'Hexagone.

Le surcoût du privé se vérifie en France avec les complémentaires. Alors qu'elles prennent en charge 14 % des dépenses de soin, leur coût global de gestion est équivalent à celui de la Sécurité sociale, laquelle assume (avec l'État) plus des trois quarts (77 %) de ces dépenses, soit un montant cinq fois plus important rapporté aux prestations⁶. Preuve que la socialisation croissante peut générer des économies, le passage à une « grande Sécu » permettrait d'économiser de l'ordre de 5 à 6 milliards d'euros. Il favoriserait simultanément l'égalité, les complémentaires offrant des couvertures très disparates, et permettrait de réduire le renoncement aux soins, toujours coûteux pour la collectivité, le renoncement aux « petits soins » engendrant finalement des pathologies plus lourdes à traiter. Enfin, en simplifiant la gestion pour les médecins et les pharmaciens, il réduirait la bureaucratie paperassière engendrée – puisqu'enfin celle-ci n'est pas l'apanage du public – par l'existence de multiples complémentaires privées.

L'histoire dira si le Covid, aux côtés des millions de morts qu'il a provoqués dans le monde, n'a pas aussi marqué une étape majeure en matière d'innovation médicale. La découverte et l'introduction de vaccins en moins d'un an témoignent de la vacuité de certains discours passéistes à l'encontre du progrès et des innovations technologiques. De même, il est vraisemblable que les vaccins de type ARN messagers annoncent qu'une nouvelle frontière est en passe d'être franchie en matière médicale, autour de la génomique, à l'encontre là aussi de discours confondant légitime prudence éthique et conservatisme.

Les vaccins anti-Covid ont été, pour la plupart, le fruit d'une combinaison entre public et privé. C'est le public qui a financé largement la recherche en amont, puis le préachat et enfin le remboursement de ces vaccins. Et c'est le dynamisme du privé,

⁶ En 2018, les coûts de gestions des complémentaires se sont élevés à 7,5 milliards contre 7,3 milliards pour la Sécurité sociale. Source : Drees (2019), « Les dépenses de santé en 2018 - Résultats des comptes de la santé - Édition 2019 », *Panoramas de la Drees - santé*, (p. 109).

motivé certes par l'appât du gain, qui a sans conteste – il y a lieu de le reconnaître – permis d'accélérer leur développement. Reste ce sombre constat : alors que la France compte plusieurs prix Nobel en génomique, dont celui de médecine décerné en 1965 à François Jacob, André Lwoff et Jacques Monod, pour leur découverte de l'ARN, elle a été lanterne rouge pour les vaccins anti-Covid. Outre la part de hasard inhérent aux découvertes scientifiques, la faiblesse du salaire des jeunes chercheurs en France (63 % seulement de la moyenne de l'OCDE) et la contraction des crédits de recherche ont évidemment pesé. Mais a aussi de toute évidence pesé la soumission de sa principale firme, *Sanofi*, aux logiques de rentabilité purement financière.

Les grandes firmes pharmaceutiques – les *Big Pharma* – sont à bien des égards emblématiques du capitalisme indissociablement financiarisé et prédateur : priorité absolue donnée aux actionnaires au détriment de la recherche, loin donc du théorème des *Big Pharma* selon lequel « les profits d'aujourd'hui font les investissements de demain et les vaccins d'après-demain » ; externalisation en cascade de la R & D (ce sont principalement des biotechs adossées à des universités qui ont découvert les vaccins), mais aussi de la fabrication ; poids exorbitant des dépenses de promotion, lobbying et marketing ; multiplication des fausses innovations afin de remplacer les génériques par des médicaments similaires, mais brevetés ; distribution de médicaments nocifs, mais juteux, d'où les scandales à répétition (des opioïdes aux États-Unis au Médiateur en France) ; pénurie croissante de médicaments d'intérêt thérapeutique majeur, mais jugés insuffisamment rentables⁷ ; le tout sous perfusion d'abondants fonds publics avec le remboursement des médicaments, les subventions multiples (tel le crédit impôt-recherche en France...). Si ces travers sont communs à toutes les grandes firmes pharmaceutiques – lesquelles loin des canons du libéralisme n'ont cessé ces dernières années de se concentrer à l'échelle mondiale – il semble malheureusement que *Sanofi* ait été très loin en l'espèce, en se concentrant sur les traitements les plus rentables, ceux en oncologie notamment, au détriment de toute prise de risque véritablement innovante, d'où la suppression

96

⁷ Le nombre de médicaments d'intérêt thérapeutique majeur manquant est passé de 44 en 2008, à 173 en 2012 et 1 200 en 2019, selon l'Agence nationale de sécurité du médicament (ASNM).

de plus de 4 000 postes de chercheurs (un quart du total) depuis 2011 en France.

Le modèle *propriétariste* des vaccins a été introduit en 1980 aux États-Unis avec le *Bayh-Dole Act*, à l'orée de la grande bascule vers le néolibéralisme. Selon ce modèle, renforcé par un accord signé dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce en 1994, les firmes pharmaceutiques peuvent déposer des brevets qui verrouillent l'accès aux innovations pour une durée de vingt ans, y compris lorsque ces innovations ont été financées sur fonds publics, soit l'archétype de la soumission néolibérale du public aux intérêts privés. En janvier 2021, le directeur de l'OMS a évoqué un « échec moral catastrophique » à propos du refus de permettre aux pays les moins riches d'accéder aux vaccins. *A minima*, les États ne devraient-ils pas, en cas de grave pandémie, imposer la levée des brevets pour permettre de démultiplier la production ? Cela suppose d'oser s'affronter à la prédation par les *Big Pharma*. Mais n'est-il pas plus que temps ?

Tourner la page du libre-échange

97

En 2008, c'est la finance libéralisée qui avait entraîné le monde dans l'abîme. Avec le Covid, ce sont les dégâts du libre-échange, cet autre volet essentiel du néolibéralisme, qui sont ressortis au grand jour.

La remise en cause du libre-échange était déjà largement amorcée avant 2020, dans les têtes, là où tout se joue en un sens. Il n'en a pas toujours été ainsi. Pendant longtemps, mentionner le recours à des protections commerciales exposait aux accusations de nationalisme voire, de façon à peine subliminale, de racisme. Parmi les critiques les plus virulentes du capitalisme néolibéral, la vogue était à l'*altermondialisme*, lequel, comme son nom l'indique, ambitionnait de tracer des voies alternatives, mais dans le cadre du *mondialisme*. Une incapacité à penser de façon progressiste la nation et avec elle l'État n'est pas étrangère à cette posture.

Des lézardes apparaissaient toutefois d'emblée dans ce positionnement : les altermondialistes abhorraient la souveraineté nationale, mais l'acceptaient sur un domaine, la *souveraineté alimentaire* ; de même, la mise en place de protections tarifaires était admise pour s'opposer au dumping environnemental. Le paysan dans un cas, la préservation des pingouins de la banquise dans

l'autre, bénéficiaient ainsi d'une louable mansuétude, à laquelle n'avait pas droit l'ouvrier de l'industrie exposé aux délocalisations.

Plus fondamentalement, un double diagnostic, longtemps nié, a progressivement été reconnu : concernant le lien entre libre-échange et désindustrialisation, d'une part, et sur les conséquences délétères de celle-ci sur le tissu productif d'ensemble et la cohésion sociale, d'autre part.

En France, la part de l'industrie dans la valeur ajoutée globale est passée de 33,8 % à 19,3 % entre 1950 et 2000, soit une baisse de près de 15 points en cinquante ans. Mais ce déclin s'est accéléré ensuite en particulier entre 2000 et 2010, avec une nouvelle baisse de plus de 5 points sur ces seules dix années (de 19,3 % à 14 %), lesquelles, notons-le, correspondent au passage à l'euro. En 2019, cette part n'était plus que de 13,7 %. Il y a bien eu désindustrialisation massive, situation que l'on retrouve dans les pays d'Europe du Sud, mais aussi aux États-Unis.

Faut-il s'y résigner ? Ce serait oublier que l'industrie joue un rôle majeur dans les échanges internationaux et partant dans le solde de la balance commerciale, lequel pèse de tout son poids dans les marges de manœuvre d'un pays. Un pays qui dépense plus qu'il ne produit (définition même du déficit extérieur) se place en effet en situation de dépendance, puisqu'il doit recevoir des flux financiers en provenance de pays excédentaires pour payer cet excès de demande interne. La France s'est désindustrialisée, mais les biens industriels représentent encore environ 75 % de ses importations et 70 % de ses exportations. Ce serait oublier simultanément le rôle d'entraînement majeur de l'industrie pour le reste de l'économie. Une part non négligeable des services en dépend : cela est vrai pour le transport et l'entreposage, mais aussi pour de nombreuses activités d'administration, d'information, de communication, de conseil, etc.

Avant même la crise du Covid, les indices d'une remise en cause de la mondialisation et de rétablissement de souveraineté nationale étaient multiples : ainsi du Brexit, lequel – les commentateurs ne l'ont, souvent, pas saisi – exprime avant tout la volonté du peuple britannique de maîtriser son destin et sa confiance en sa capacité à y parvenir ; des droits de douanes introduits par D. Trump ; de la tendance à la régionalisation des échanges et des activités ; des critiques de la nocivité du transport de marchandises sur l'environnement, etc. La crise du Covid a démultiplié cette remise en cause. En pratique, les frontières que l'on disait désuètes et

dépassées ont été réactivées pour des raisons sanitaires évidentes. Un peu partout dans le monde, des programmes de relocalisation de production ont été annoncés.

En France, ce thème des relocalisations, naguère moqué, est aujourd'hui défendu par l'ensemble du spectre politique. Le gouvernement lui-même, en dépit de son tropisme libéral, a fait de la relocalisation l'un des axes de son plan de relance. Dans le détail, les mesures prises s'avèrent bien timides. L'inflexion dans le ton – ce qui n'est jamais rien – n'en est pas moins réelle si l'on songe aux satires convenues qui accompagnaient jusqu'à il y a peu les préconisations en ce sens. Le thème des relocalisations et de la reconquête d'une certaine souveraineté économique n'est pas propre à la France. Dans de nombreux pays, États-Unis et Chine en tête, le Covid a remis en haut de l'agenda les objectifs d'autonomie stratégique et d'autosuffisance pour certaines technologies ou production-clés. J. Biden, à l'inverse d'H. Clinton, avait placé sa campagne sous les auspices du *Made in America*. À peine élu, il a signé un décret renforçant les dispositions du *Buy American Act*, lequel stipule, depuis 1933, que les administrations américaines doivent privilégier des producteurs américains pour leurs achats. Et son programme de reconstruction – bloqué pour l'heure par l'aile la plus libérale du Parti démocrate –, intitulé explicitement *American Jobs Plan*, comportait notamment 300 milliards en faveur des investissements manufacturiers.

99

La définition même de la démocratie est la capacité pour un peuple et ses représentants de faire des choix, et cela y compris en matière économique. Et cette marge de manœuvre suppose, par construction, une certaine *souveraineté* tant politique qu'économique. Comment reconstituer celle-ci ? Ou plutôt la raffermir, puisque, on l'a vu en 2008 et *a fortiori* avec le Covid, cette souveraineté économique n'a pas entièrement disparu. Preuve qu'elles n'ont pas perdu tout ancrage national, ce sont en effet vers leurs États que se sont tournées les grandes firmes pour quémander des mesures de soutien. Et ce sont bien ces États, décidément non dépourvus de capacités d'action, qui sont intervenus.

Les États ne sont pas aussi démunis que le prétendent ses pourfendeurs. Dans une sorte de servitude volontaire, ils ne s'en sont pas moins considérablement affaiblis face aux grandes firmes, une fraction de la technocratie convertie intellectuellement au néolibéralisme – en lieu et place du service à rendre à l'intérêt

général – quand elle n'est pas intéressée matériellement aux intérêts privés (pantouflage et portes tournantes aidants) n'ayant pas peu contribué à cette situation.

Le capital, laissé à lui-même, préfère toujours le monopole à la concurrence. C'est à la puissance publique d'imposer la concurrence. Il y a bien lieu, en l'espèce, de renouer avec les politiques anti-trust. Mais, au risque de la crédulité, cette politique de la concurrence ne peut suffire. La Commission européenne en a fait sa seule boussole depuis l'Acte unique de 1986. Et c'est en son nom qu'elle plaide en faveur des privatisations, empêche le déploiement des politiques industrielles, le tout pour le plus grand bénéfice des GAFAM, mais aussi des firmes chinoises, abondamment soutenues, de leur côté, par leur gouvernement.

Réduire le pouvoir des grandes firmes suppose en premier lieu de les définanciariser, ce qui passe à la fois par la remise en cause de la finance libéralisée et par le changement du mode de gouvernement de ces firmes. Cela suppose aussi de redonner à la puissance publique des leviers d'actions. Dans certains secteurs, où les retours sur investissement courent sur plusieurs décennies (l'énergie, les réseaux d'eau, le transport ferroviaire...), loin des exigences de rendements immédiats portées par la finance, mais aussi dans ceux que la collectivité peut juger à bon droit d'intérêt stratégique majeur (les vaccins et les médicaments notamment), il y a lieu de redonner ces lettres de noblesse à la création de pôles publics. Une authentique politique industrielle – n'hésitant pas à allier subventions, protections réglementaires et commerciales – afin de promouvoir la reconstitution de filières de production est, dans tous les cas, indispensable.

Les chaînes de valeur ont été fragmentées au cours des trente dernières années, les grandes firmes cherchant, aux quatre coins du monde, où produire chacun des composants d'un produit final, et ce au moindre coût social, fiscal et environnemental ; ou plus exactement, à faire fabriquer, la sous-traitance et le régime d'irresponsabilité qu'elle offre étant trop souvent la règle. Revenir sur cet étirement des chaînes de valeur, et plus généralement sur le pouvoir exorbitant conquis par les firmes multinationales à la faveur de ce qu'il faut bien nommer la démission des gouvernements, ne se fera pas en un claquement de doigts. Reste une certitude : un pays qui ne se donne pas les moyens de maîtriser quelque peu son destin, y compris en matière économique, dévitalise sa démocratie, et se voue en conséquence à connaître des crises politiques sans fin.

La France en témoigne ces dernières années. Elle compte parmi les grands pays qui se sont le plus désindustrialisés. Plusieurs éléments se sont combinés : la soumission plus importante de ses élites économiques à la finance, loin d'une certaine forme de patriotisme économique qui prévaut encore dans certains pays (en Allemagne ou au Japon notamment) ; le démantèlement de sa politique industrielle – avec son volet nationalisation – qui jouait un rôle historique structurant pour nombre de filières ; l'introduction de l'euro, surévalué pour elle comme pour les pays d'Europe du Sud.

Pour une économie républicaine

« Les États sont démunis, en raison du poids déjà exorbitant de leurs dépenses et du montant insoutenable des dettes publiques », « ils sont inadaptés à l'heure de la mondialisation, du numérique ou de l'individualisme généralisé » : ces idées massivement répandues à la veille du Covid, ont été largement balayées avec l'épidémie, tout comme elles l'avaient été au moment de la crise de 2008. À la suite de cette dernière, les leçons n'ont pas été tirées : la finance libéralisée, le libre-échange, l'austérité salariale et la contre-révolution fiscale (la réduction des impôts des plus aisés), ces volets qui forment le noyau dur du néolibéralisme n'ont pas été fondamentalement remis en cause. Le seront-ils à la suite de la crise du Covid ? C'est évidemment l'un des enjeux majeurs des mois et années qui viennent. Ces volets, on le conçoit aisément, ne pourront être remis en cause que simultanément : nulle possibilité, par exemple, de remettre en cause l'austérité salariale ou les cadeaux fiscaux aux plus aisés si les entreprises et les capitaux peuvent migrer à leur guise.

Plus fondamentalement, dans quel projet alternatif d'ensemble inscrire cette remise en cause ? C'est ici que le bât blesse. L'idée selon laquelle le modèle actuel sert les intérêts d'une infime minorité au détriment du plus grand nombre est largement partagée. Mais aucune alternative cohérente ne semble pouvoir lui être opposée. À défaut d'une telle alternative, de nombreuses critiques du néolibéralisme sombrent dans la déploration, les dérives identitaires – où le combat légitime contre les discriminations devient prétexte au repli sans fin des uns contre les autres – et l'excès, en laissant accroire que le néolibéralisme a tout emporté, qu'il ne resterait plus que des miettes de l'État social.

Le socialisme a pendant près de deux siècles été le soleil de l'émancipation. Son éclipse, avec la chute du Mur de Berlin, laisse un grand vide. Comment expliquer sa déroute ? Le cœur du projet socialiste ou communiste – peu importe les termes employés à ce niveau – reposait sur l'idée selon laquelle l'association des travailleurs au sein des entreprises allait permettre de fonder un nouveau monde où il n'y aurait plus d'exploitation, et finalement plus d'État, plus de nation, ni de pouvoir. Rien ne s'est passé comme prévu. Le *xx*^e siècle a été marqué par l'échec complet de ce projet et il importe d'en tirer les leçons. Dans les pays où le capitalisme a été renversé, le dépérissement promis de l'État a, chaque fois, accouché de son exact envers : des États totalitaires. À évacuer une question clé, celle du pouvoir et de l'État en l'occurrence, on s'expose à la voir ressurgir violemment en boomerang et tel fut clairement le cas ici. La désuétude dans laquelle est tombé l'idéal de l'autogestion, cette déclinaison du même soleil portée au pinacle dans les années 1960-1970, ne s'explique pas autrement.

102

L'idéal socialiste avait, finalement une profonde affinité avec le libéralisme : l'un et l'autre soutiennent que la société peut se passer du tout, du politique, de l'État. Sur les décombres du socialisme, il est sage de se rendre à l'évidence : n'importe quelle organisation – entreprise, mais aussi association ou syndicat – suppose de la délégation de pouvoir. Le tout n'étant pas réductible au jeu des parties, il a une consistance propre qui demande à être prise en charge, et ce qui est vrai au niveau d'une structure locale, l'est *a fortiori* au niveau le plus général, celui de l'être ensemble en société, d'où le besoin de lois, d'institutions, d'État.

Comment revivifier ce que l'espérance socialiste portait de meilleur, le refus des injustices, le combat pour l'égalité et pour la dignité des travailleurs ? C'est le projet républicain, comme Jaurès et bien d'autres l'avaient compris, avec l'idéal de la République sociale, qui est à même de porter cette espérance. Tel est aussi le sens de l'économie républicaine : donner de la chair, de la consistance, à cette nécessaire reconstruction d'un nouveau projet émancipateur.

De quoi s'agit-il ? Les deux termes de République et d'économie ne sont quasiment jamais rapprochés, si ce n'est par travaux d'historiens portant sur l'économie sous la Révolution française ou la III^e République. C'est surprenant compte tenu de l'importance de ces deux continents : les principes démocratiques avec le suffrage universel, d'un côté, dont chacun s'accorde à dire

qu'ils sont précieux, l'économie, de l'autre, et la place centrale qu'elle occupe dans notre quotidien. Nos sociétés seraient en quelque sorte « schizoéphrènes », avec la démocratie d'un côté, et de l'autre, une économie qui semble entièrement lui échapper.

Le tournant doctrinal proposé autour du concept d'économie républicaine, afin de rebâtir un horizon d'espérance, n'est en fait pas si neuf. Il puise loin et nous ne partons pas de rien pour l'atteindre. L'économie républicaine n'est pas une utopie, elle est d'autant plus à portée de main, qu'elle existe déjà.

En France, avant même la crise du Covid, la moitié du revenu des ménages était socialisée. La somme des prestations sociales – les retraites en premier lieu, mais aussi les allocations familiales ou chômage, etc. – et des transferts sociaux – les soins remboursés, l'éducation, etc. – est *supérieure* à la somme des salaires nets. De même, la moitié de la consommation globale est soutenue par la dépense publique. Ces données sont souvent méconnues. Nous ne vivons pas à proprement parler dans des économies *de* marché ni dans des économies *monocapitalistes*, mais nous le saisissons mal. Nous appréhendons peu à quel point nos économies sont *mixtes*, avec « *du* marché », un pôle privé, mais aussi un pôle public, lequel existe partout dans le monde, même si son ampleur et ses formes varient d'un pays à l'autre.

Nos économies sont d'ores et déjà républicaines en un sens, mais nous n'en avons pas pleinement conscience. *Ce déjà là* de nos sociétés n'est pas pensé ni même nommé. D'où l'incapacité à se saisir pleinement de ce levier pour en déployer toute la portée.

Pourquoi parler de République et non simplement de démocratie ? L'enjeu est de taille. La réponse à cette question livre la clé pour saisir ce qu'est l'économie républicaine.

La démocratie est un régime *mixte*, elle articule deux pôles comme le souligne Marcel Gauchet⁸. Elle a un pôle *libéral*, celui qui vient immédiatement à l'esprit, avec les libertés individuelles de penser, de s'exprimer, de se réunir, avec la propriété de soi et de ses biens et la possibilité de contracter avec autrui. Mais elle a aussi un pôle qui n'est pas libéral : celui du suffrage universel, des représentants élus sur cette base afin de voter la loi, laquelle s'impose

⁸ Cf. *L'Avènement de la démocratie*, publié en 4 tomes (entre 2007 et 2017) chez Gallimard.

à tous. Ce second pôle, proprement *républicain*, c'est celui de l'État et plus largement des institutions publiques.

La justification de ce second pôle, et c'est là l'essentiel, renvoie à l'idée que l'intérêt général est irréductible aux jeux des intérêts particuliers. La société a une consistance propre. L'intérêt général ne se confond pas avec l'intérêt de tous, il n'est pas naturel, il est le produit d'une délibération, et c'est la loi qui lui donne son contenu précis ; il n'en n'existe pas moins contrairement à ce que suggèrent ceux, qui à défaut de surmoi, ricanent à son invocation.

On est au cœur de notre propos : l'économie républicaine relève elle-même d'un régime mixte, à deux pôles. Elle a un pôle libéral, celui des marchés, de la concurrence, de l'initiative privée. Un pôle aussi précieux que le pôle libéral de la démocratie, il convient de l'admettre sans détour pour éviter bien des controverses inutiles. Mais elle a aussi un pôle non libéral. Car il est des missions que le capitalisme néolibéral n'est pas à même d'assumer, l'histoire – et ce constat devrait lui aussi être partagé sans détour – le montre suffisamment. Ces missions, ce sont notamment : le plein-emploi, afin d'éviter ce gâchis social qui fait coexister d'immenses besoins insatisfaits, d'un côté, et des sans-emploi qui pourraient les satisfaire, de l'autre ; la stabilité financière afin d'éviter l'alternance de bulles et de krachs ; la protection sociale ; les services publics ; la maîtrise des inégalités, au risque sinon de déchirer et de décourager le corps social ; l'écologie aussi, cette nouvelle frontière.

Le Covid a montré à quel point l'intervention publique était précieuse. Puisse la portée de cette leçon être enfin tirée pleinement.

Résumé :

Le Covid marque indubitablement un tournant dans l'histoire. Et c'est du côté de la réponse que les sociétés lui ont apportée que réside sa singularité. Jamais dans l'histoire, du moins en temps de paix, les États n'étaient intervenus aussi massivement afin de limiter les conséquences économiques et sociales de l'épidémie.

Les États, loin d'être démunis, peuvent décidément beaucoup. C'est la principale leçon de la crise du Covid. Encore convient-il d'en saisir toute la portée. Cela vaut pour la santé où les dégâts causés par le néolibéralisme se sont payés au prix fort. Il en va de même pour le libre-échange. Mais cela vaut beaucoup plus largement : il est temps de saisir à quel point nos économies sont mixtes, de reconnaître que l'intervention publique est indispensable. D'où cette invitation : relier enfin le politique et l'économique en promouvant une *économie républicaine*.